



**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt deux février les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Coudreceau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 février 2018

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. VAUDRON Francis, M. ROUSSEAU Jean, Mme PISTRE Brigitte, M. TUFFIER Daniel, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, M. CHANTELOUP Patrice, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, Mme MALHERBE Martine, Mme CHEVALIER Marylène, M. BITOUZET Sylvain, M. LESIEUR Jack, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. MIGER Laurent

Etaient excusés : M. HOURY Daniel, M. GUERIN Yves, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. BIZARD Michel, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. LAMIRAUT Luc, M. COUTANT Patrick

Assistaient également : M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme VALLEE Monique (Directrice des finances)

Pouvoirs :

M. GUERIN Yves donne pouvoir à M. RUEL Yves

M. THOMAS Michel donne pouvoir à M. GERARD Eric

Mme VARENNE Josette donne pouvoir à M. MIGER Laurent

M. JEROME Bruno donne pouvoir à M. CERCEAU Jean-Michel

Mme BOUIX ECHIVARD Séverine donne pouvoir à M. CHANTELOUP Patrice

M. ROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à M. LEGROS Eric

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018
- 2- Approbation de la modification simplifiée du PLU de Frazé
- 3- Attribution du marché d'élaboration des deux PLUi
- 4- Convention avec le PNR du Perche pour l'évaluation environnementale du PLUi
- 5- Ouverture de l'ALSH dans le Perche Thironnais : Avenant à la DSP avec les Contrats Bleus
- 6- Engagement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018
- 7- Budget principal et budgets annexes : Approbation des Comptes administratifs 2017
- 8- Budget principal et budgets annexes : Approbation des Comptes de gestion 2017
- 9- Budget principal et budgets annexes : Affectation des résultats 2017
- 10- Débat d'orientations budgétaires 2018
- 11- Souscription au CNAS pour les agents retraités
- 12- Compétence GEMAPI : Adhésion au SMAR Loir 28
- 13- Questions diverses

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 22 janvier 2018 à l'unanimité.

2. Approbation de la modification simplifiée du PLU de Frazé

OBJET : Approbation de la modification simplifiée N° 1 du PLU de Frazé

Lors du conseil communautaire du 20 novembre 2017, les élus avaient lancé une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Frazé afin de permettre les corrections d'erreurs matérielles commises lors de l'élaboration du PLU de Frazé et d'éviter la multiplication des recours contre ce document. Cette modification avait pour but de classer les parcelles 558, 448, 453, 454 et 179 en zone Ah. Ce classement ne modifie pas le règlement du PLU.

La procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme prévoyait :

- La publication d'une information préalable dans les annonces légales de la presse locale
- La notification aux personnes publiques associées (PPA)
- Le porter à la connaissance du public pendant 1 mois en mairie de Frazé et à la communauté de communes Terres de Perche
- L'approbation par le Conseil communautaire

Les différentes phases de la procédure ayant été respectées, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de d'approuver la modification simplifiée N°1 du PLU de Frazé.

↳ Délibération n°08-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

3. Elaboration des PLUi

i) Point sur la sélection du bureau d'étude

11 bureaux d'étude ont répondu à la consultation lancée par la communauté de communes.

La phase de sélection n'étant pas achevée à ce stade, il sera proposé au Conseil d'attribuer le marché lors de sa prochaine séance.

ii) Demande de subvention pour l'élaboration de deux PLUi

Dans le cadre du vote du budget 2017, le Conseil de la CdC Terres de Perche avait approuvé le 27 mars 2017 un plan pluriannuel d'investissement pour l'élaboration des PLUi.

Ce plan pluriannuel étalé sur les années 2017-2020 portait sur un montant prévisionnel total d'investissement de 350 000 € TTC.

Il convient de solliciter les financeurs et notamment le Département au titre du FDI pour la réalisation de cet investissement. A ce stade de l'analyse des offres, le montant total d'investissement **de 350 000 € TTC** prévu en 2017 reste totalement plausible.

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FDI pour l'élaboration de deux PLUi

Le FDI peut être sollicité à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses d'élaboration. Il est donc proposé d'approuver le plan de financement de l'élaboration des PLUi de la manière suivante :

DEPENSES	HT	TTC
Prestation d'élaboration PLUi	255 000	306 000
Volet environnemental (PNR)	18 500	18 500
Frais de procédure / publicité / enquête publique	21 000	25 200
Total	294 500	349 700
RECETTES	HT	TTC
Etat DGD (2016 - 2017)	29 500	29 500
Département FDI	147 250	147 250
FCTVA		57 365
Autofinancement	117 750	115 585
Total	294 500	349 700

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour l'élaboration de deux PLUi selon le plan de financement ci-dessus.

↳ Délibération n°09-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. Convention avec le PNR du Perche pour l'évaluation environnementale du PLUi

Dans le cadre de l'élaboration des PLUi, il a été demandé au Parc Naturel Régional du Perche qui dispose déjà d'un grand nombre de données sur les éléments d'environnement de notre territoire, de se positionner pour la réalisation d'éléments d'étude des PLUi.

Ainsi le PNR propose de mutualiser son équipe de spécialistes de l'environnement au service des communautés de communes du Perche (Terres de Perche et Perche) ainsi qu'auprès du PETR dans le cadre du SCOT.

Les phases concernent :

- L'état initial de l'environnement
- L'évaluation des incidences Natura 2000
- L'évaluation environnementale

Il a également été demandé aux bureaux d'étude candidats à l'élaboration des PLUi de chiffrer en tranches conditionnelles ces différentes missions. Les tarifs proposés étant plus avantageux, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Perche.

Cette convention comprend également la participation de la CDC Terres de Perche à l'analyse environnementale du SCOT, proratisée entre les 3 CDC (Perche, Forêts du Perche et Terres de Perche).

Montant de la Convention : 18 500 € TTC pour la partie des 2 PLUi et 2 600 € TTC pour la partie SCOT.

Le Conseil communautaire approuve la première partie de la convention concernant les missions incluses dans les PLUi mais se pose des questions sur la partie dévolue au SCOT. Dans l'attente de précisions, le vote de l'approbation de cette convention est reporté au prochain conseil communautaire.

5. Ouverture de l'ALSH dans le Perche Thironnais : Avenant à la DSP avec les Contrats Bleus

OBJET : Avenant N°9 au lot n°2 du Contrat de Délégation de Service Public passé avec les Contrats Bleus

Lors de sa séance du 20 février 2018, la Commission DSP a examiné et émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°9 au lot n°2 de la Délégation de Services Publics passée avec l'association Les Contrats Bleus « Actions petite enfance, enfance, jeunesse ».

Cet avenant vise à étendre pour l'année civile 2018 l'ALSH dans le secteur du Thironnais dans les conditions suivantes :

- Vacances de février-mars 2018 : ouverture de 32 places
- Vacances de Pâques 2018 : ouverture de 32 places
- Vacances d'Eté 2018 (4 semaines) : ouverture de 52 places
- Vacances de la Toussaint 2018 ; ouverture de 32 places
- Mercredis du 01/09/18 ou 31/12/18 : ouverture de 32 places.

Cet avenant porte sur un montant de participation supplémentaire de la part de la Communauté de communes à hauteur de **22 673,57 €**.

Ceci porte le montant total du Contrat de DSP après avenant n°9 à hauteur de : 1 430 551,40 + 22 673,57 = **1 453 224,97 €**.

A ces 22 673,57 € il conviendra pour la CdC d'ajouter les frais relatifs à la mise à disposition des personnels et locaux pour un montant estimé à ce stade à 8 466,14 €. Soit une charge globale de l'ordre de 31 139 €.

Un projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF est également en cours pour l'étendre à cet accueil de loisirs. Sur la base de ce contrat, la CdC bénéficiera d'une subvention de 8 744 €.

Le montant restant à la charge de la CdC serait ainsi de l'ordre de 22 400 € en 2018 pour l'ALSH dans le secteur Thironnais.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation d'un avenant n°9 au lot n°2 du Contrat de DSP passé avec les Contrats Bleus dans les conditions ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°10-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Engagement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018

OBJET : Engagement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018

Dans l'attente du vote du Budget 2018 de la CdC Terres de Perche, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans un plafond limité à 25 % des crédits ouverts au budget 2017.

La somme des crédits ouverts en 2017 aux chapitres 20 – 21 – 23 du Budget de la CdC s'élève à 3 644 511 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à engager ces dépenses dans un plafond de 3 644 511 x 25 % = 911 127 €.

↳ Délibération n°11-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Budget principal et budgets annexes : Approbation des Comptes administratifs 2017

Le CA permet d'avoir une vision année 0 du fonctionnement de la CdC avec une approche de coût de revient actuel par services.

Au total, le solde de la section de fonctionnement a été de + 1 254 943 € (avec un résultat n-1 reporté de 1 128 676 €).

La CAF brute de l'exercice a été de 248 302 € et la CAF nette de 136 547 €.

Le déficit d'investissement à combler a été de - 383 177 € (- excédent reporté de 195 011) = - 188 165 €.

Note : Une subvention de 225 000 € notifiée et inscrite en RAR pour des investissements non réalisés (Pôle gare) fausse ce déficit à combler qui serait alors de l'ordre de 413 000 €.

Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de **1 066 777 € en 2018** (il était de **1 128 676 € en 2017**). **Il va donc baisser de 61 899 €.**

En synthèse, l'investissement réel 2017 avec RAR (hors remboursement de dette et écritures budgétaires) a donc été de : 3 048 626 € et financé ainsi :

- Des subventions / participations : 2 305 168 €
- De l'emprunt : 350 000 €
- De la CAF : 136 547 €
- De la reprise sur excédent d'investissement d'entrée : 195 011 €
- De la reprise sur excédent de fonctionnement n-1 : 61 898 €

Madame Chevalier, Vice Présidente en charge des finances, présente les comptes administratifs.

Monsieur Gérard quitte la salle et Madame Chevalier préside le vote.

- Budget principal

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Général.**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 584 855,76	6 251 225,55
Restes à réaliser dépenses	1 588 011,63	
Recettes	1 831 539,08	7 506 168,45
Restes à réaliser recettes	1 153 163,22	
Excédent ou Déficit	-188 165,09	1 259 942,90

↳ Délibération n°12-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Pôle tertiaire**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	147 090,62	92 356,14
Restes à réaliser dépenses	543,46	
Recettes	125 254,80	114 836,46
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-22 379,28	22 480,02

↳ Délibération n°13-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Maison de Santé Pluridisciplinaire** » de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	90 089,06	146 265,17
Restes à réaliser dépenses	75,98	
Recettes	106 246,62	146 287,73
Restes à réaliser recettes	6 400,00	
Excédent ou Déficit	22 481,58	22,56

↳ Délibération n°14-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Bâtiment relais »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Bâtiment Relais**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	85 462,65	113 846,51
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	83 864,36	115 444,80
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-1 598,29	1 598,29

↳ Délibération n°15-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**ZA La Loupe** » de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 016 442,97	467 476,05
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	433 132,24	1 030 935,00
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-583 310,73	563 458,95

↳ Délibération n°16-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	433 174,46	270 537,83
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	270 451,09	433 261,20
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-162 723,27	162 723,37

↳ Délibération n°17-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Zone d'activités de Thiron »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**ZA Thiron Gardais**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.34	2,17
Restes à réaliser dépenses		
Recettes		118 029,09
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-0.34	118 026,92

↳ Délibération n°18-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**SPANC**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	109 782,04	114 096,92
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	101 872,38	171 930,64
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-7 909,66	57 833,72

↳ Délibération n°19-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Interconnexion du réseau d'eau potable**» de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	10 080,64	21 001,77
Restes à réaliser dépenses	40 080,00	
Recettes	41 840,03	30 541,54
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-8 320,61	9 539,77

↳ Délibération n°20-18 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Budget principal et budgets annexes : Approbation des Comptes de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à La Loupe et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 9 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Le Président précise que le receveur a transmis à la communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire

Par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2017 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- **Budget principal**
- ☞ Délibération n°21-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Pôle tertiaire »**
- ☞ Délibération n°22-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »**
- ☞ Délibération n°23-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Bâtiment relais»**
- ☞ Délibération n°24-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA La Loupe »**
- ☞ Délibération n°25-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »**
- ☞ Délibération n°26-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA Thiron Gardais»**
- ☞ Délibération n°27-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « SPANC »**
- ☞ Délibération n°28-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »**
- ☞ Délibération n°29-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. Budget principal et budgets annexes : Affectation des résultats 2017

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement reporté : 1 066 777,81 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 188 165,09 €
- ☞ Délibération n°30-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Pôle tertiaire

- Excédent de fonctionnement reporté : 100,74 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 22 379,28 €
- ☞ Délibération n°31-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Maison de Santé pluridisciplinaire à La Loupe

- Excédent de fonctionnement reporté : 22,56 €
 - Excédent d'investissement reporté : 22 481,58 €
- ☞ Délibération n°32-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Bâtiment relais

- Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 1 598,29 €
- ☞ Délibération n°33-17 (30 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe SPANC :

- Excédent de fonctionnement reporté : 49 924,06 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 7 909,66 €
- ☞ Délibération n°34-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Interconnexion du réseau d'eau potable :

- Excédent de fonctionnement reporté : 1 219,16 €
- Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 8 320,61 €

↳ Délibération n°35-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. Débat d'orientations budgétaires 2018

i. Les ressources générales

Fiscalité : une augmentation spontanée de 1 % des bases de fiscalité ménages (TH/FB/FNB) mais une baisse de la fiscalité entreprises (CFE, CVAE – 20 000 €, IFRER, TASCUM) permettrait d'augmenter le produit 2018 de l'ordre de 25 000 € et couvrir ainsi les augmentations de charges structurelles (augmentation de l'énergie...).

Les attributions de compensation à reverser aux communes seront fixées en cours d'exercice 2018 mais au regard des compétences nouvelles de la CdC en 2018 (contingent SDIS 538 700 € et adhésion SMAR pour la GEMAPI 18 500 €), le montant d'AC devra être réduit d'autant.

Par ailleurs, le montant à reverser aux communes diminuera de 56 000 € car en 2017 le budget a supporté une régularisation 2016 pour Thiron-Gardais.

FPIC. Selon le montant global notifié au bloc communes / CdC (443 000 € en 2017) (rappel l'enveloppe nationale n'augmentera plus en 2018, et il y a toujours un risque de basculer dans la catégorie des contributeurs...), il est prévu à ce stade au minimum un maintien de la part EPCI à 225 000 € et un éventuel nouvel arbitrage sur la répartition communes CdC selon les orientations stratégiques de la CdC et besoins d'équilibre budgétaire.

Fonds de péréquation des communes. Son niveau a été très bas en 2017. Il est prévu à ce stade une enveloppe de l'ordre de 20 000 € en 2018.

DGF. Malgré une augmentation progressive du CIF de la CdC qui devrait permettre une augmentation des dotations de base, et dotation de péréquation de la CdC, la CdC devrait perdre la « dotation de garantie » de 47 000 € post-fusion dont elle a bénéficié en 2017. Au total la DGF pourrait baisser de l'ordre de 10 000 € en 2018. Rappel les effets positifs des transferts nouveaux notamment SDIS apparaîtront en n+2.

L'excédent reporté n-1 au vu des résultats de 2017 baissera par rapport à l'an dernier mais reste à un niveau élevé. Il sera nécessaire de prévoir la manière de l'affecter en 2018 (par exemple provisions pour investissements futurs cf. FTTH, ou risques locatifs...).

	2017	OB 2018
Recettes fiscales	3 019 201	3 044 000
Compensations fiscales	156 222	150 000
FNGIR	-902 291	-902 291
Attributions de compensation	-1 592 496	-1 016 296
FPIC	225 137	225 000
Fonds de péréquation communes	7 650	20 000
DGF	832 162	820 000
Sous-total	1 745 585	2 340 413
Excédent reporté n-1	1 128 676	1 066 777
Total	2 874 261	3 407 190

ii. Principales évolutions prévisibles dans les postes de dépenses en fonctionnement

Fonctionnement de services

Légère baisse en personnel compte tenu d'un temps partiel d'un poste comptable et d'évolutions de carrières par ailleurs. - 5 000 €

A l'inverse : adhésion au PETR évolution structurelle (+ 3 800 €) + hypothèse d'adhésion Energies 28 pour économie partagée (+ 5300 €)

Communication

Spots Sweet FM. Le stock acquis en 2017 permettra de couvrir les besoins 2018. (- 5 000 € ?)

Collège

La participation aux dépenses en fournitures scolaires des collégiens a été supprimée en 2017. Il reste sur ce poste la prise en charge par la CdC des transports du collège de La Loupe vers le PAP de Fontaine Simon.

Transports

Ce poste connaîtra dans tous les cas des modifications importantes en 2018 avec l'arbitrage sur cette compétence à prendre effet avant le 31/12/18.

Outre cette décision, le coût global de ce poste pour la partie « ex Portes du Perche » devrait baisser en 2018 et suivantes pour 2 raisons :

- Fin de la contribution aux familles pour le secondaire (baisse de 29 000 €)
- Effet année pleine des retours à la semaine scolaire de 4 jours.

Gymnases

Ce poste connaîtra une évolution à la hausse en 2018 et surtout suivantes compte tenu de la mise en service de la structure multi-activité de La Loupe à compter de juillet 2018 :

- Impact en fonctionnement (fluides, maintenance entretien, et nettoyage) : de l'ordre de **+ 5 000 €** en 2018, puis 10 000 € en année pleine ?
- Impact en remboursement du prêt de 350 000 € (**+ 27 100 €** par an). Cette somme compte à la fois pour la partie sportive et l'ALSH (cf. enfance jeunesse)

En ressources humaines la fin du CAE en mai 2018 de l'agent chargé de l'entretien du gymnase de Thiron (et de la Grange aux Dimes) aura un impact de **+14 000 €** en 2018. (21 000 € en année pleine à partir de 2019).

Parc aquatique

Le poids de cet équipement important pour le budget de fonctionnement de la CdC (223 000 € en 2017), devrait légèrement baisser en 2018 pour 2 raisons :

- Réorganisation du personnel MNS en 2018 qui devrait générer une baisse (**environ - 5 000 € ?**)
- Côté recettes : la saison 2017 a été juste correcte proche du niveau d'avant-travaux 2015 malgré une météo estivale peu favorable. Le même niveau peut être espéré pour 2018.

Enfance Jeunesse

Plusieurs éléments importants :

- L'ouverture du multi-activités partie ALSH (outre la dette) aura vraisemblablement un impact sur le coût de la DSP avec les Contrats Bleus.
- L'ouverture du service enfance jeunesse dans le thironnais – impacts (personnel / DSP / CEJ) devrait générer un surcoût de l'ordre de **17 000 € en 2018** (puis de l'ordre de 23 000 € en année pleine).

Santé

La subvention d'équilibre versée au budget annexe a été de 47 500 en 2017.

En 2018, ce montant devrait être à la baisse au regard du taux de remplissage de la MSP La Loupe, mais des dépenses de promotion relatives aux 2 MSP pourraient être relancées en 2018.

Ordures ménagères

Le budget 2017 a supporté un déficit de **24 000 €** en 2017 en régularisation d'une dépense 2016.

Ce poste retrouvera l'équilibre en 2018.

Eau et assainissement

L'ensemble des charges de fonctionnement liées à l'eau et au SPANC n'ont pu être refacturées aux budgets annexes en 2017. Le déficit de **6 000 €** supporté par le budget général sur ce poste n'existera plus en 2018.

Voirie

En 2018 : Adhésion de la CdC à l'ATD pour le diagnostic de réseau : **+ 5 000 €**

SDIS

Comme déjà mentionné. La charge de 538 700 € sera couverte intégralement par la modification des AC sans impact sur le budget de la CdC.

GEMAPI

Comme déjà mentionné. La charge de 18 500 € liée à l'adhésion au SMAR devra être couverte intégralement par la modification des AC sans impact sur le BG.

Le calendrier ne permet pas d'envisager une taxe GEMAPI pour 2018. Pour les années suivantes, il paraît difficile de l'envisager tant que la compétence n'est pas exercée en pratique sur la totalité du territoire. (cf. bassins de l'Huisne, et de l'Eure).

Soutien Emploi

Ce poste couvre l'ensemble des dépenses liées aux MSAP et aux relais Cyber Emplois. Des évolutions favorables en personnel sont attendues en 2018 par rapport à 2017 avec le départ en septembre 2018 de l'agent responsable de la MSAP La Loupe qui pourrait être comblé dans le cadre d'une solution de remplacement du départ à la retraite de l'agent Cyber Emploi à horizon janvier 2019. (Economie de l'ordre de **20 000 €** en 2018).

Economie

La subvention d'équilibre nécessaire pour couvrir l'activité des budgets annexes (location de bâtiments d'activités) : Pôle tertiaire / pépinière d'entreprises, bâtiments d'activités s'est élevée à 56 500 € en 2017. Ce montant sera vraisemblablement supérieur en 2018 afin de continuer l'effort de provision pour couvrir les risques locatifs. **(+ 20/25 000 €)**.

Tourisme

Ce poste recouvre les relations avec l'OTSI fusionné, le site touristique du Domaine de l'Abbaye, ainsi que L'Aulnay et la Ferme de La Feuilleraie à Happonvilliers.

Plusieurs éléments importants pour 2018. En ressources humaines notamment :

- Développement de la Grange (Escape Game) avec recrutement d'un agent de développement financé à 70 % par LEADER (demande en cours) et des recettes d'exploitation. L'impact de ce poste devrait être de **5 000 / 10 000 €** au maximum mais pourrait être nul selon la subvention et les résultats de l'exploitation.
- Fin du statut de CAE de l'agent d'entretien de la Grange (vu dans la partie « gymnases »).
- Fin du statut de CAE de l'agent en charge des mosaïques à la Ferme de la Feuilleraie en août 2018. La CdC devra alors se positionner sur la suite à donner à ce site. La pérennisation de cet agent génèrerait une dépense supplémentaire de l'ordre de **+ 5 000 €** en 2018 puis + 12 000 € en année pleine à compter de 2019.
- Départ à la retraite d'un jardinier de Thiron-Gardais. Montée en grade de l'autre poste (fin de CAE) et compensation du départ par une solution de mutualisation de personnel avec Thiron-Gardais. Economie globale de l'ordre de **- 6 000 €** en 2018.

Pour le reste, le montant de la subvention à l'OT (47 000 € en 2017 pourrait légèrement baisser en 2018 au regard des marges de manœuvre de l'association...). Economie de l'ordre de **- 5 000 €**.

PLUi

Une subvention perçue en section de fonctionnement en 2017 (DGD pour 25 500 €) pour alléger le poids de l'investissement à réaliser ne le sera plus en 2018. Baisse de **- 25 500 €**.

Synthèse

Sur la base de ces éléments, **la CAF nette 2018** pourrait être en légère hausse par rapport à 2017 et s'élever à **environ 150 000 € (au lieu de 136 000 € en 2017)**.

Ce montant sera insuffisant pour autofinancer seul le programme d'investissement de la CdC :

iii. Investissements à réaliser en 2018

Le programme de dépenses d'investissements à financer en 2018 s'élève à environ 1 725 000 € HT en dépenses et 1 448 000 € en recettes (dont un emprunt de 159 000 € sur le Pôle Gare).

Voir le tableau détaillé.

Le montant restant à financer de ces investissements 2018 est de l'ordre de **277 000 €**.

Compte tenu de l'inscription dans le CA 2017 d'une subvention DETR pour le Pôle Gare (225 000 €) le montant à financer en 2018 sera de **502 000 €**.

iv. Equilibre budgétaire 2018

La CAF de l'exercice sera vraisemblablement top réduite pour financer ces 277 000 € d'investissements. Cela nécessiterait de ponctionner d'environ **122 000 €** sur le résultat reporté + 225 000 € (**soit 347 000 €**) sur le résultat reporté.

Le résultat reporté pourrait alors être réduit à un montant de l'ordre de **700 000 €**.

v. Prospective

Sur la base de ce CA 2017 « état zéro », des orientations 2018 et des arbitrages à réaliser sur les compétences et leur mode de financement, l'exercice de prospective financière pour les années futures doit également la perspective d'investissements structurants comme le FTTH (rappel 3 millions euros à autofinancer soit une charge annuelle minimale de 100 000 €).

La section de fonctionnement ne dégage en tout cas pas suffisamment d'autofinancement pour le rythme d'investissement raisonnable présenté.

L'objectif de montant de CAF qu'il faudrait atteindre pourrait être de l'ordre de 250 000 € pour supporter ces investissements.

Les perspectives de marges de manœuvre budgétaires liées au désendettement de la CdC sont les suivantes : baisse des échéances de 24 000 € à compter de 2022, puis 23 000 € supplémentaires à compter de 2023.

OBJET : Débat d'orientation Budgétaire 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires. A l'issue de la présentation, les membres du Conseil sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2018, conformément à la loi.

↳ Délibération n°36-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Souscription au CNAS pour les agents retraités

Sur proposition du Groupe expert finances-RH, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au CNAS pour les agents retraités.

Le montant de cette cotisation annuelle s'élèverait à 133,05 € par agent retraité.

La décision pourrait s'appliquer aux agents ayant fait valoir leur droit à la retraite à compter de l'année 2018.

OBJET : Adhésion au CNAS pour les agents retraités de la communauté de communes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion au CNAS pour les agents retraités de la CDC à partir du 1er janvier 2018.

↳ Délibération n°37-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

12. Compétence GEMAPI : Adhésion au SMAR Loir 28

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure et Loir (SMAR Loir 28), résulte de la fusion de 4 syndicats de rivière qui intervenaient historiquement pour la gestion du Loir et de ses affluents sur le Sud du département. Cette évolution résulte de la volonté des communes de ces territoires, relayée par les EPCI à fiscalité propre, lorsque ceux-ci en avaient pris la compétence, d'étendre l'action commune à l'ensemble du bassin versant du Loir.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI devient une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Par conséquent, la CdC Terres de Perche exerce, depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI sur son territoire et plus précisément sur le bassin versant du Loir.

Conformément à l'article L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, La CdC Terres de Perche se substitue de droit aux communes de Frazé, la Croix du Perche, Chassant et Thiron-Gardais qui adhéraient au SMAR Loir 28 avant le 1er janvier 2018.

Aussi le SMAR Loir 28 est engagé dans une procédure de modification de ses statuts pour substituer les EPCI compétents aux communes d'une part et d'autre part ajuster son périmètre au bassin versant, englobant d'autres communes de la CdC Terres de Perche : Champrond en Gâtine, Les Corvées les Ys, Nonvilliers-Grandhoux, Happonvilliers, Combres, Frétigny et Saint Denis d'Aouthou.

Lors de sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil de la CdC Terres de Perche avait approuvé le principe d'adhésion de la CdC au SMAR pour l'ensemble de ces communes concernées par le bassin Versant.

La CdC étant à présent compétente en matière de GEMAPI, il est proposé de confirmer cette décision et d'adhérer au SMAR Loir 28 pour l'exercice de la compétence obligatoire GEMAPI sur le bassin du Loir.

Le SMAR pourra ainsi, lors de sa séance du 27 février 2018 adopter ses nouveaux statuts.

Le Conseil de la CdC sera ensuite à nouveau sollicité pour entériner ces nouveaux statuts et désigner des représentants pour siéger dans le Comité syndical.

Sur ces bases, le montant de la contribution 2018 de la CdC devrait être le suivant :

COmCOm	Commune	Pop INSEE 2014	2Population relative INSEE 2013	Superficie totale	Superficie BV	%Commune BV	Participation de la commune
CC Terres de Perche	FRAZE	511	511	2 773	2 773	100,00%	2 773 €
CC Terres de Perche	LA CROIX-DU-PERCHE	179	179	1 249	1 249	100,00%	1 165 €
CC Terres de Perche	CHASSANT	335	335	442	442	100,00%	860 €
CC Terres de Perche	THIRON-GARDAIS	1 031	1 031	1 349	1 349	100,00%	2 640 €
CC Terres de Perche	CHAMPROND-EN-GATINE	619	260	3 412	1 435	42,06%	1 428 €
CC Terres de Perche	LES CORVEES-LES-YYS	317	317	1 384	1 384	100,00%	1 486 €
CC Terres de Perche	NONVILLIERS-GRANDHOUX	427	427	2 201	2 201	100,00%	2 236 €
CC Terres de Perche	HAPPONVILLIERS	296	296	1 916	1 916	100,00%	1 822 €
CC Terres de Perche	COMBRES	556	556	1 522	1 522	100,00%	1 977 €
CC Terres de Perche	FRETIGNY	504	122	2 325	562	24,17%	592 €
CC Terres de Perche	SAINT-DENIS-D'AOUTHOU	497	303	2 210	1 348	61,00%	1 438 €
Total	11	5 272	4 337	20 783	16 181	77,86%	18 418 €

OBJET : Compétence GEMAPI : Adhésion au SMAR Loir 28

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au SMAR Loir 28 pour les communes de la communauté de communes appartenant au bassin versant du Loir : Frazé, La Croix du Perche, Chassant, Thiron Gardais, Champrond en Gatine, Les Corvées les Ys, Nonvilliers-Grandhoux, Happonvilliers, Combres, Frétigny et St Denis d'Aouthou.

↳ Délibération n°38-18 (28 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION)

13. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h45

Le prochain Conseil communautaire se tiendra le lundi 26 mars 2018 à la salle des fêtes de Fontaine Simon à 18h45.

Vu pour être affiché le 28 février 2018

Le Président
Eric GERARD

Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.